



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 12 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni à l'espace François Mitterrand, salle La Savoyarde, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaiant donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		M. DURET	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		B. SANTAIS	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		I. JARRIAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **218-2024 – PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'**

**Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

Cœur de Savoie anime depuis 2017 un dispositif de rénovation énergétique de l'habitat, « J'éco rénove en Cœur de Savoie », qui s'appuie en grande partie sur les services de l'ASDER, Espace Conseil France Rénov' reconnu sur le département. D'abord expérimentale avec le soutien de la Région, la plateforme J'éco Rénove est rapidement devenue un dispositif socle pour la politique de l'habitat en Cœur de Savoie.

Ce dispositif participe au déploiement, depuis janvier 2021, du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) via l'expérimentation de la plateforme territoriale de rénovation énergétique de la Savoie (PTRE73) pilotée par le Département et coordonnée par l'ASDER.

Depuis 4 ans (2021-2024), les missions d'information-conseil de l'ASDER sur l'ensemble du Département sont financées par le programme CEE SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) aujourd'hui arrivé à son terme.

En application de la loi « climat et résilience » du 22 août 2021, l'Anah s'engage désormais à financer le Service public de rénovation de l'habitat (SPRH en remplacement du SPPEH), ayant vocation à proposer une offre de service public universelle pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible gratuitement à toute la population. L'Anah propose pour cela une contractualisation avec les territoires sous la forme d'une convention « Pacte territorial France Rénov' (PIG) ».

Dans ce contexte, il est proposé de formaliser un « **Pacte territorial France Rénov' (PIG) - Cœur de Savoie** » permettant d'assurer le déploiement du SPRH sur le territoire de la Communauté de communes et de poursuivre ainsi les actions engagées par la collectivité depuis de nombreuses années en faveur de la rénovation énergétique et de l'amélioration de l'habitat privé. Cette convention est proposée pour une durée de 3 ans (2025-2027) permettant un alignement sur la durée de l'OPAH en cours (fin prévue le 30 novembre 2027).

Les actions de l'OPAH, s'il est décidé qu'elles se poursuivent, seront par la suite intégrées au Pacte territorial au même titre que la partie communication, conseil, information du SPRH dont il est question dans cette proposition de délibération.

Aussi, il est proposé, dès 2025, que le service mis en œuvre au travers du pacte territorial s'appuie notamment sur l'intervention de l'opérateur historique ASDER, identifié comme Espace conseil France Rénov' (ECFR), avec lequel il est proposé de renouveler, pour 2025, une « **convention annuelle d'objectifs : programme d'actions en faveur de la rénovation des logements** ».

En complément, les ressources internes de la collectivité continueraient à être mobilisées en régie au travers de certaines interventions spécialisées.

Ainsi, l'ECFR ASDER et « J'éco-rénov' en Cœur de Savoie » poursuivraient les actions suivantes, déclinées autour de 2 volets :

- Dynamique territoriale :
  - Mobilisation, communication, sensibilisation des ménages (ASDER et Cœur de Savoie)
  - Mobilisation, communication, sensibilisation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux (ASDER et Cœur de Savoie)
  - Coordination des acteurs au niveau départemental (ASDER)
- Information, conseil, orientation :
  - Information de premier niveau : permanences téléphoniques (ASDER)
  - Conseil personnalisé aux ménages et aux copropriétés : permanences décentralisées (ASDER)
  - Conseil renforcé maisons individuelles : visites sur sites (Cœur de Savoie)

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif nécessite, pour le Conseil communautaire, d'adopter deux délibérations :

#### **A – Pacte territorial France-Rénov' (PIG)- Cœur de Savoie :**

Le montant prévisionnel total de l'opération décrite dans le Pacte territorial pour 3 ans s'élève à 201 000 € dont 150 600 € correspondent à des dépenses relatives aux actions réalisées par l'ASDER et 50 400 € correspondent à la valorisation d'actions réalisées en régie (poste existant).

Le financement de l'opération par l'ANAH est prévu à hauteur de 50% des dépenses, soit un montant de 100 500 €.

Concomitamment, il est prévu que le Département maintienne le montant de sa participation financière octroyé précédemment dans le cadre du PTRE73 pour ces mêmes actions et qui s'élèverait pour Cœur de Savoie à 38 400 € pour les 3 années.

Au final, le montant prévisionnel des engagements pour Cœur de Savoie s'élèverait à 62 100 € pour les 3 années.

Dépenses		Recettes	
ASDER	150 600 €	ANAH	100 500 €
Régie Cœur de Savoie	50 400 €	CD73	38 400 €
		CCCS	62 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>201 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>201 000 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de Pacte territorial France Rénov' (PIG) Cœur de Savoie 2025-2027 d'un montant total de 201 000 € annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à son exécution ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions correspondantes à la mise en œuvre de ces conventions ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2025, 2026 et 2027.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**Le Secrétaire de séance**



**Sébastien MARTINET**



**La Présidente,**



**Béatrice SANTAIS**